



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 11 septembre 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : Monsieur le maire Yves Ducharme, madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.

CE-2002-1119 AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE D’AGENT DE BÂTIMENTS (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ) AU CENTRE DE SERVICES D’AYLMER AU SERVICE D’URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le poste d’agent de bâtiment (technicien spécialisé) au centre de services d’Aylmer au Service d’urbanisme est devenu vacant suite à la mutation d’un employé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d’agent de bâtiment (technicien spécialisé) au centre de services d’Aylmer au Service d’urbanisme.

Adoptée.

CE-2002-1120 AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE CONSEILLER EN ARCHITECTURE ET URBANISME AU CENTRE DE SERVICES D’AYLMER AU SERVICE D’URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller en architecture et urbanisme (technicien conseil) au centre de services d’Aylmer au Service d’urbanisme est devenu vacant suite à la mutation d’une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de conseiller en architecture et urbanisme (technicien conseil) au centre de services d’Aylmer au Service d’urbanisme.

Adoptée.

CE-2002-1121 AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE SECRÉTAIRE AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM AU SERVICE D’URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire au centre de services de Buckingham au Service d’urbanisme est devenu vacant suite à la mutation d’une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire au centre de services de Buckingham au Service d'urbanisme.

Adoptée.

CE-2002-1122

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME DANIELLE LÉONARD AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS DU MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de trois mois à compter de l'adoption de la présente résolution, de madame Danielle Léonard au poste d'agent de communication au Service des communications du Module services corporatifs. Le salaire de madame Danielle Léonard est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe 9, 3^e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 0219510, rémunération régulière, Service des communications.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1123

CENTRE CULTUREL DE GATINEAU, PHASE III - AVENANT NUMÉRO 1 - CONSORTIUM MR CANADA LTÉE AU COÛT DE 98 213,08 \$, TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2002-777 en date du 11 juin 2002, retenait la firme Consortium MR Canada Ltée pour les travaux du Centre culturel de Gatineau, phase III au coût de 10 070 00 \$;

CONSIDÉRANT QUE lors des excavations exécutées par l'entrepreneur, il fut découvert la présence de terre végétale à des profondeurs inférieures au niveau prévu des empattements nécessitant ainsi une excavation et un remblai additionnel important ainsi qu'un traitement de la sous-fondation au béton maigre pour stabiliser les fonds d'excavation pour la nouvelle structure qui devra soutenir un étage additionnel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consortium MR Canada Ltée, en date du 28 août 2002, a soumis à la Ville, un coût additionnel révisé de 98 213,08 \$, taxes incluses, pour ces conditions de sols qui sont inclus à l'avis de changement CPST-02 relatif aux travaux civils;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Fondex et Cima, mandatées pour la conception et la surveillance de chantier, recommandent la solution de l'avis de changement CPST-02 émis le 28 août 2002 au montant révisé soumis par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire et urgent de procéder aux travaux mentionnés au projet de changement CPST-02 et que ces travaux sont liés aux conditions de chantier non prévisibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite aux vérifications par le Service de la gestion des édifices et de l'électricité et par les professionnels mandatés, ce comité approuve les travaux additionnels au Centre culturel de Gatineau, phase III, au montant de 98 213,08 \$ taxes incluses, pour les travaux non inclus, le tout selon le détail du projet de changement numéro CPST-02 de la firme CIMA et de la lettre du Consortium MR Canada Ltée en date du 28 août 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	3 415,19 \$	TPS à recevoir ristournes
06-06910-001-41500	94 797,89 \$	Projet agrandissement Centre culturel de Gatineau coûts CRDMHO & agrandissement salle Odysée

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-06910-001		94 798 \$	Projet agrandissement Centre culturel de Gatineau // coûts CRDMHO & agrandissement salle Odysée
06-06910-005	94 798 \$		Projet agrandissement Centre culturel de Gatineau // contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1124 **SUBVENTION DE 300 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL AU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE - OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LIMBOUR - 21 SEPTEMBRE 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser au Service des loisirs, sports et vie communautaire une subvention de 300 \$ provenant du budget discrétionnaire des conseillers des districts 7, 9 et 10 pour l'ouverture du centre communautaire Limbour qui aura lieu le 21 septembre 2002.

Simon Racine	100 \$
Thérèse Cyr	150 \$
Pierre Phillion	50 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer un virement à même le poste budgétaire 02-11400-972 « Enveloppe discrétionnaire des élus », pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71120-611		50 \$	Gestion des centres communautaires // aliments et boissons
11400-972	50 \$		Enveloppe discrétionnaire des élus // subventions
71120-611		250 \$	Gestion des centres communautaires / aliments et boissons
11400-972	250 \$		Enveloppe discrétionnaire des élus / subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1125* MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIVISION RÉGLEMENTATION DU SERVICE D'URBANISME, MODULE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'après analyse des besoins du Service d'urbanisme, il y a lieu d'abolir le poste de commis spécialisé et de créer le poste de secrétaire à la division réglementation au Service d'urbanisme, module aménagement et développement du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service d'urbanisme :

ABOLITION DE POSTE

Commis spécialisé – division réglementation (poste numéro 506)

CRÉATION DE POSTE

Secrétaire

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le nouveau poste.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

Monsieur le conseiller André Levac quitte son siège.

CE-2002-1126 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 4 septembre 2002 a été déposé aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal du 4 septembre 2002 tel que soumis.

Adoptée.

CE-2002-1127 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - 39 886,08 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 205 137,72 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 5 888,63 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 31 - 102 686,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 31 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA numéro 36	pièces de comptes à payer	39 886,08 \$	du 26 au 30 août 2002
PD numéro 35	pièces de comptes à payer	205 137,72 \$	du 26 au 30 août 2002
Réquisitions numéro 33	pièces de comptes à payer	5 888,63 \$	du 28 août 2002
Embauches numéro 31	embauches de personnel temporaire	102 686,73 \$	du 19 au 23 août 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1128 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-33 - 377 923,76 \$ - PÉRIODE DU 30 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-33, d'un montant total de 377 923,76 \$, pour la période du 30 août au 5 septembre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1129* SOUMISSION 2002 SI 107 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PARC ÉCOLE L'OISEAU BLEU (RUE DE LA DRAVE) - RÉAMÉNAGEMENT DE 4 INTERSECTIONS - 40 465,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, Chemin Klock, Aylmer, Québec, J9H 5E4, au montant de 40 465,80 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement des intersections au Parc école l'Oiseau bleu (rue de la Drave), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission ouverte par le Service des finances, Division de l'approvisionnement en date du 13 août 2002 et ce, étant l'unique soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, pour la somme de 40 465,80 \$, taxes incluses, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes	Description	Montant
Fonds de roulement	Intersections au parc école l'Oiseau Bleu	19 058,67 \$
FDI	Intersections au parc école l'Oiseau Bleu	20 000,00 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	1 407,13 \$

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 19 058,67 \$, lequel montant sera remboursé en versements égaux au fonds de roulement sur une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2003.

Considérant que la Ville a reçu la confirmation d'une contribution de 20 000 \$ à l'égard de ce projet dans le cadre du sous-volet 2.2 du programme « travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 », au regard d'un coût maximum admissible de 30 000,00 \$ et, que la soumission conforme reçue s'élève au montant imputable de 39 058,67 \$, une demande d'ajustement sera transmise à « travaux d'infrastructures Canada-Québec ». Advenant qu'une subvention additionnelle serait accordée à la Ville, le trésorier est autorisé à réduire l'emprunt au fonds de roulement d'un montant équivalent.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-10110		20 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.
01-82191	20 000\$		Infrastr. Can.-Québec

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1130 VIREMENT DE FONDS - SPECTACLES JEUNES PUBLICS - PARCS LA VÉRENDRYE, SAINT-GÉRARD ET LOUIS-PHILION

CONSIDÉRANT QUE les conseillers des districts électoraux 13 et 15 ont accepté de payer une somme de 500 \$ par spectacles, pour quatre représentations dans leurs parcs respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a planifié une série de spectacles s'adressant aux familles et aux jeunes enfants;

CONSIDÉRANT QUE pour une septième année consécutive, une série de spectacles est présentée dans ces quatre parcs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le versement de la somme totale de 2 000 \$, à même les fonds discrétionnaires des conseillers des districts électoraux 13 et 15, pour l'organisation et la tenue des quatre spectacles dans le cadre du programme d'animation publique estivale, « Un été show » dans la nouvelle Ville de Gatineau.

Monsieur Richard Côté	1 000 \$
Monsieur Yvon Boucher	1 000 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer un virement à même le poste budgétaire 02-11400-972 « enveloppe discrétionnaire des élus », pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71531-438		2 000 \$	Un été show // techniciens de scène
11400-972	2 000 \$		Enveloppe discrétionnaire des élus // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1131* AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-744 DE L'EX-VILLE D'AYLMER AFIN DE REMPLACER LA FIRME DE CONSULTANT AU PROJET

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Ville d'Aylmer a adopté la résolution numéro 2001-744 autorisant la signature d'un protocole d'entente pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Pilgrim dans le secteur Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps les propriétaires qui feront installer le réseau d'égout sanitaire sur cette rue ont demandé à ce que la firme mandatée au dossier soit remplacée par la firme APA Experts Conseils/Consultants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'amender la résolution numéro 2001-744 de l'ex-Ville d'Aylmer, afin de remplacer la firme Mimar Consultants par la firme APA Experts Conseils/Consultants.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

Monsieur le conseiller André Levac reprend son siège.

CE-2002-1132* ÉCHANGE DE TERRAIN POUR CESSION À WESTERN QUEBEC SCHOOL BOARD À L'EST DU CHEMIN VANIER ET AU NORD DU BOULEVARD DE L'OUTAOUAIS - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville procède à un échange de terrain afin de permettre la construction d'une école primaire par la Commission scolaire Western Quebec à l'intersection du chemin Vanier et du boulevard de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'une partie du terrain requis à cette fin appartient à un propriétaire privé qui consent à céder lesdits terrains à certaines conditions (voir plan n° 5931-005) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de procéder à un échange de terrains avec la compagnie 862952 Ont. Ltd, comportant entre autres :

1. La cession des parcelles J, K, H2 et H3, montrées au plan n° 5931-005 par 862952 Ont. Ltd à la Ville;
2. La cession par la Ville à 862952 Ont. Ltd d'une superficie équivalente (approx. 21 022 m²) soit les parcelles 4 et 9 montrées au plan numéro 5931-005;
3. L'engagement de la Ville d'autoriser les usages commerciaux permis par le zonage sans restriction additionnelle liée aux impacts possibles sur d'autres secteurs commerciaux;
4. Le privilège pour la compagnie, ses successeurs et ayants droit de raccorder la partie nord du terrain (I) plan numéro 5931-005 à l'aqueduc existant et à la rue et l'égout sanitaire à être construits pour l'école projetée. La contrepartie exigible est équivalente à la quote-part du riverain établie par le règlement numéro 57-2002 selon l'entente ci-jointe (annexe 1A);
5. Le riverain sera taxable en vertu du règlement numéro 58-2002 pour l'installation de l'égout pluvial au sud du site;
6. Les terrains sujets à la surtaxe (terrains vagues) sont limités aux terrains desservis directement par la nouvelle rue et le bassin de l'égout sanitaire ci-haut décrit;

7. Les privilèges accordés à 862952 Ont. Ltd dans le cadre du présent échange prennent effet avec la construction de la rue incluant l'égout pluvial et suite à la cession à la Ville de l'égout sanitaire décrit ci-haut.

La présente résolution d'échange doit être acceptée formellement par 862952 Ont. Ltd au plus tard dix jours après l'acceptation de la résolution par le conseil municipal.

À compter de la date d'acceptation par les deux parties, celles-ci auront droit à l'occupation. Dès que les documents d'arpentage auront été approuvés par le gouvernement du Québec et le tout sujet aux lois, règlements et autorisations légales s'appliquent au présent échange, le contrat d'échange devra être signé par les parties.

Les parties sont chacune responsables de livrer des titres clairs. La Ville est responsable de la préparation de l'acte d'échange et de la préparation des plans d'arpentage aux fins de la présente.

Maître Patrice Provost est mandaté pour préparer l'acte aux fins de la présente.

Les fonds pour cette fin au montant approximatif de 1 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-62910.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62910-412	500 \$	Transactions immobilières services juridiques
02-62910-411	500 \$	Transactions immobilières serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1133*

RÈGLEMENT NUMÉRO 50-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 122 000 \$ POUR CONSTRUIRE DES BORDURES, INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LA RUE DU HUARD - SECTEUR HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 50-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 122 000 \$ pour construire des bordures, installer un système d'éclairage de rue et poser un revêtement bitumineux sur la rue du Huard, secteur Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1134* RÈGLEMENT NUMÉRO 62-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 300 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DES RUES DE LA CIME, DE LA GALÈNE ET LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES (SECTEUR HULL)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 62-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 300 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux sur une partie des rues de la Cime, de la Galène et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, secteur Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1135* RÈGLEMENT NUMÉRO 63-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 342 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DES RUES DE LA CHIMÈRE, DES LUTINS, MERLIN, DES FEUX-FOLLETS ET IMPASSE DE LA LICORNE, SECTEUR HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 63-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 342 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux sur une partie des rues de la Chimère, des Lutins, Merlin, des Feux-Follets et Impasse de la Licorne, secteur Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1136* RÈGLEMENT NUMÉRO 64-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 218 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET TROTTOIRS ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE DES PERDRIX ET DU BOULEVARD DES TREMBLES - SECTEUR HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 64-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 218 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et trottoirs et compléter le revêtement bitumineux sur une partie de la rue des Perdrix et du boulevard des Trembles, secteur Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1137* RÈGLEMENT NUMÉRO 65-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 904 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET TROTTOIRS ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LES RUES DU GRÉSIL, DE L'ARC-EN-CIEL, DU CRÉPUSCULE, DE L'EMBELLIE, DU FRIMAS, DE L'ATMOSPHÈRE, DU NORDET, DU PRINTEMPS, DU CUMULUS ET LACASSE AINSI QUE LES BOULEVARDS DU PLATEAU ET DES GRIVES, SECTEUR HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 65-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 1 904 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et trottoirs et compléter le revêtement bitumineux des rues du Grésil, de l'Arc-en-Ciel, du Crépuscule, de l'Embellie, du Frimas, de l'Atmosphère, du Nordet, du Printemps, du Cumulus et Lacasse ainsi que les boulevards du Plateau et des Grives, secteur Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1138* RÈGLEMENT NUMÉRO 66-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 249 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DES RUES DE L'ANSE-AUX-BATEAUX, DU RIVAGE ET DES CHALANDS POUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 280 MÈTRES, SECTEUR HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 66-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 249 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et compléter le revêtement bitumineux sur une partie des rues de l'Anse-aux-bateaux, du Rivage et des Chalands pour une longueur d'environ 280 mètres, secteur Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1139* RÈGLEMENT NUMÉRO 54-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE GESTION DES BIOGAZ ET LIXIVIATS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK, SECTEUR AYLNER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 54-2002 autorisant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour effectuer des travaux de gestion des biogaz et lixiviats au lieu d'enfouissement sanitaire Cook, secteur Aylmer.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-1140 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2002-520 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN D'AYLMER - AMBASSADE DU ROYAUME DE L'ARABIE SAOUDITE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par la résolution numéro CE-2002-520 adoptée le 7 mai 2002, a autorisé l'acquisition, au prix de 1 800 \$, d'une parcelle de terrain formée du lot 26-5-1 du rang 6, au cadastre du canton de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en tout temps, l'intention de l'Ambassade du Royaume de l'Arabie Saoudite était de céder à titre gratuit ladite parcelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter cette offre et de modifier conséquemment la résolution numéro CE-2002-520 afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation de cette résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2002-520 adoptée le 7 mai 2002 comme suit :

Par l'insertion, à la suite des mots "l'offre de vente" apparaissant au 1^{er} paragraphe du dispositif de la résolution, les mots "à titre gratuit".

Par l'abrogation des 2^e, 3^e et 4^e paragraphes du dispositif de la résolution.

Adoptée.

CE-2002-1141 PARTICIPATION DE MONSIEUR ANDRÉ LEVAC - BANQUET POUR LE 25^e ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE DE LOBBALL INTERCLUB AYLMEER - 12 OCTOBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur André Levac à participer au banquet pour célébrer le 25^e anniversaire de la Ligue de lobbball Interclub Aylmer qui aura lieu le 12 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 15 \$ à l'ordre de la Ligue de lobbball Interclub Aylmer, 285, rue North, app. 102, Aylmer, Québec, J9H 7C3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40001	15 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1142 PARTICIPATION DE MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS À UNE RENCONTRE DE REPRÉSENTANTS ASSOCIÉS À DES PROJETS DE REVITALISATION DE QUARTIERS AU QUÉBEC QUI SE TIENDRA À TROIS-RIVIÈRES LE 23 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer à une rencontre de représentants associés à des projets de revitalisation de quartiers au Québec, qui se tiendra à Trois-Rivières le 23 septembre 2002, dont le total des dépenses inhérentes à cette activité s'élève à un maximum de 550 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	550 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1143 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL AU BIEN CUIT DE MADAME LOUISE POIRIER LE 19 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil suivants à participer ou subventionner le Bien cuit de Mme Louise Poirier, au profit de la Fondation du CHSLD de Hull :

Monsieur Yves Ducharme (participation)	80 \$
Monsieur Marc Bureau (subvention)	80 \$
Monsieur Joseph De Sylva (participation)	80 \$
Monsieur Aurèle Desjardins (participation)	80 \$
Madame Jocelyne Houle (subvention)	80 \$
Monsieur André Levac (participation)	80 \$
Madame Louise Poirier (subvention)	200 \$
Monsieur Yvon Boucher (subvention)	80 \$
Monsieur Simon Racine (subvention)	80 \$
Monsieur R. Alain Labonté (subvention)	80 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 920 \$ à l'ordre de la Fondation du CHSLD de Hull, 273, rue Laurier, Hull, Québec, J8X 3W8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40018	80 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40006	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40001	80 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40017	80 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40014	80 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

11400-972-40012	80 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40005	80 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40015	160 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40002	80 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1144 **SUBVENTION DE 750 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL À L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE DE LA 4E ÉDITION DU ROULETHON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de M. René Séguin, 4, rue Sainte-Marie, Hull, Québec, J8Y 2A3, à titre de subvention pour la 4^e édition du Roulethon le 14 septembre 2002.

Monsieur Yves Ducharme	100 \$
Monsieur Marc Bureau	50 \$
Madame Thérèse Cyr	50 \$
Monsieur Aurèle Desjardins	50 \$
Madame Jocelyne Houle	50 \$
Madame Denise Laferrière	100 \$
Monsieur André Levac	50 \$
Monsieur Paul Morin	50 \$
Monsieur Pierre Phillion	50 \$
Madame Louise Poirier	200 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40018	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40006	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40007	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40011	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40001	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40008	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40017	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40014	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

11400-972-40010	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40005	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

CE-2002-1145 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON INC. - FÊTE POUR MEMBRES - 14 SEPTEMBRE 2002 - DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 15, YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Templeton inc. à l'attention de madame Thérèse Tremblay, C.P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour la fête des bénévoles organisée en reconnaissance du travail accompli pour la communauté et qui aura lieu le 14 septembre 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40015	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2002.

Adoptée.

JOCELYNE HOULE
 Maire suppléant
 Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif